

ÉDITION 2019

Dans ce numéro :

| | |
|---|----|
| Faire le point | 1 |
| Renseignements généraux | 1 |
| Planifier son temps..... | 2 |
| Gérer son stress..... | 2 |
| Techniques efficaces pour étudier..... | 3 |
| Quelques conseils pour réussir un examen..... | 3 |
| Quelques stratégies pour aider à mémoriser | 4 |
| Absence..... | 5 |
| Par souci de justice..... | 5 |
| Sortes d'épreuves..... | 6 |
| Tricher, c'est risquer..... | 6 |
| Diplôme d'études secondaires ... | 7 |
| Relevé d'apprentissages et DES | 7 |
| Épreuves du Ministère | 8 |
| Horaire de mai-juin 2019 | 11 |
| Horaire de juillet 2019..... | 12 |
| Coordonnées | 13 |

Bulletin d'information sur les examens du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les reprises d'examens à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean destiné aux élèves de 4^e et 5^e secondaire ainsi qu'à leurs parents.

Faire le point

Comme vous le savez, la réussite éducative est en partie tributaire des examens de fin d'année. C'est pourquoi il importe, à cette période, de faire le point. Le point non seulement sur les connaissances, les compétences et les habiletés qui seront évaluées, mais aussi sur tout ce que l'école vous a apporté. Tout au long de vos études primaires puis secondaires, vous avez appris à faire des découvertes, à relever des défis, à préciser la place que vous souhaitez occuper dans la société.

C'est à vous de prendre les moyens qui vous permettront d'atteindre vos objectifs et de réaliser vos rêves. Les Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean vous souhaitent donc tout le succès que vous méritez.

L'équipe des Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Renseignements généraux

Le dernier bulletin de l'année contient un résultat à chacune des disciplines scolaires. Ce résultat doit être d'au moins 60 % pour confirmer la réussite de la discipline. Pour tous les examens, la note de passage est également fixée à 60 % par le Ministère. L'élève doit se présenter à l'épreuve à l'heure prévue à l'horaire. Le retardataire risque de se voir refuser l'accès à la salle d'examen.

La personne chargée de la surveillance peut, en tout temps, vérifier l'identité du candidat ainsi que le matériel utilisé.

Si l'élève s'absente d'une épreuve unique sans motif valable, la mention « ABS » figurera sur son relevé des apprentissages pour le cours correspondant à l'épreuve en question.

Aucune unité ne sera alors accordée. Comme pour tout élève en situation d'échec, il pourra se présenter à une session ultérieure. Il devra alors se soumettre aux exigences déterminées par la direction de l'organisme scolaire conformément aux normes et modalités d'évaluation en vigueur.

De plus, les élèves de 4^e et 5^e secondaire reçoivent par la poste, vers la mi-juillet, un relevé d'apprentissage du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. C'est ce relevé qui est officiel et qui contient tous les résultats finaux étant donné que les résultats aux épreuves ministérielles y sont calculés. Si l'élève prévoit déménager pendant cette période, il doit communiquer sa nouvelle adresse au secrétariat de son école avant de quitter en juin.

Planifier son emploi du temps : une question de méthode

AVANT UNE ÉPREUVE



L'année scolaire débute et se termine au même moment pour tous. Chacun a donc la possibilité de commencer l'étude dès que possible et non la veille de l'examen. Rien ne vaut un travail régulier qui facilitera grandement la révision finale des jours précédant l'examen.

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des disciplines à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles :

- Se faire un horaire;
- Classer et organiser ses notes de cours;
- Savoir doser les activités extrascolaires et ses études;
- La veille de l'examen, réviser de façon détendue.

PENDANT UNE ÉPREUVE

Lire attentivement les directives

Les directives sont indiquées sur la page couverture de l'épreuve. Leur lecture attentive vous permettra de reconnaître clairement et rapidement les types de questions auxquelles vous devrez répondre : à réponse choisie, à réponse construite (à développement) ou les deux.

Bien saisir le sens des questions

Soulignez les mots-clés de chaque question et faites bien la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commises dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

Établir un ordre de priorité

Le degré de difficulté des réponses peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui vous semblent les plus faciles.

Cela vous aidera à mieux planifier votre temps et à conserver votre calme.

Bien ordonner ses idées

Si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à réponse choisie, procédez par élimination. En ce qui concerne les questions à réponse construite, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté.

Écrire lisiblement

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

Découper son temps
Bien saisir le sens des questions
Établir un ordre de priorité
Ordonner ses idées
Écrire lisiblement

Savoir gérer son stress, c'est éviter de paniquer

À l'approche de la période d'examens, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique.

Si le stress n'est pas mauvais en soi, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, on a besoin de se concentrer et de se calmer.

Pour vous aider à maîtriser votre stress, voici quelques conseils :

- Se donner une bonne méthode de planification du temps;
- Adopter de saines habitudes de vie;
- Avoir confiance en soi;
- Se fixer des objectifs réalistes;
- Adopter une attitude positive;
- Prendre le temps de respirer;
- Apprendre à se concentrer.

Des techniques efficaces pour étudier

Il est payant de prendre un moment chaque semaine pour relire ses notes de cours. C'est à ce moment que l'on peut identifier les notions bien acquises et celles qui posent problème. Il ne faut pas hésiter à solliciter des explications. Attendre ne fera qu'empirer la situation.

La compréhension est la première étape d'une étude efficace. Recourir aux différentes stratégies de dépannage telles que l'insertion, le soulignement ou l'annotation t'aidera à mieux gérer ta compréhension. Toutefois, la compréhension doit parfois être accompagnée d'une certaine dose de mémorisation, de « par cœur », ce mal nécessaire. À cette fin, l'utilisation d'organigrammes graphiques ou de cartes sémantiques permettra à ta mémoire de travail de retenir l'essentiel des notions à l'étude. Certains vont opter pour la réécriture de ce qui est à mémoriser, en d'autres mots, ils vont paraphraser, reformuler, résumer ce qui est à mémoriser. À l'opposé, d'autres élèves choisiront une lecture répétée à haute voix comme technique de mémorisation. De plus, il est possible d'utiliser la technologie à sa portée (ex. : cellulaire, lecteur MP3, etc.) pour enregistrer la matière à étudier et la réécouter régulièrement.

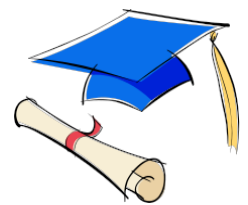
Certains trucs mnémotechniques peuvent aussi aider. Par exemple, on pourra retenir les premières lettres d'une série d'éléments pour former un mot particulier, formuler les éléments à retenir sous la forme d'une comptine musicale, associer un geste à chaque terme à retenir, etc.

Il faut choisir aussi les endroits et les moments les plus favorables à l'étude : un lieu calme, intime, propre avec un éclairage approprié. L'ajout d'une musique douce pourra plaire à certains alors que d'autres préféreront le silence complet. Ne pas oublier une pause de temps en temps pour reposer le cerveau. Chose certaine, s'installer devant la télévision n'est absolument pas conseillé. De plus, pour bien étudier, il faut être en forme. Le manque de repos peut diminuer les facultés de mémorisation et de concentration. Un sommeil réparateur et de la nourriture saine permettent au corps de se refaire pour mieux performer, même intellectuellement.

Rien de mieux que la satisfaction du travail accompli et l'attitude positive pour mettre toutes les chances de réussite de son côté et activer la confiance en soi.

En fait, il est important de choisir ses trucs en fonction de notre façon d'apprendre, sinon ils seront inutiles.

« Le vrai bonheur est dans le calme de l'esprit et du cœur » Charles Nodier, écrivain français



Quelques conseils pour réussir un examen

1. Inutile de tout relire quelques minutes avant l'examen : cela ne fait qu'augmenter le stress.
2. Dès que je reçois ma copie, je prévois le temps que je consacrerai à chaque partie de l'examen.
3. Je réponds d'abord aux questions dont je connais les réponses, puis je reviens aux autres.
4. Quand je lis une question, je surligne ce qu'on me demande de faire; j'écris au besoin les éléments importants.
5. J'utilise les stratégies de lecture, d'écriture ou de résolution de problème que je connais.
6. Si je sens le stress m'envahir, je prends de grandes respirations et je me dis : « Calme-toi, ça va bien aller » ou « Tu as fait une bonne préparation, aie confiance ».
7. Je me garde du temps pour réviser mes réponses, particulièrement celles dont je doute.

Source : A. Gravel, C. Robillard et S. Robitaille, *Complètement métho – Trucs et astuces pour apprendre*, Beauchemin, 2002, p. 16-17.
Texte reproduit avec l'autorisation de l'éditeur.

Quelques stratégies pour aider à mémoriser

L'ACRONYME

Il est parfois difficile de retenir l'ordre des actions dans une opération ou une suite d'événements, ou de se rappeler une liste de mots ou de notions. **L'acronyme consiste à créer un mot dont chaque lettre est liée à une notion à retenir.** Pour mémoriser des mots à l'aide de la stratégie de l'acronyme :

- ✓ Je fais d'abord la liste des mots ou des notions à retenir.
- ✓ J'invente un mot avec les premières lettres de ces mots ou de ces notions en déplaçant, au besoin, certains mots.
- ✓ Je répète plusieurs fois le mot ainsi formé tout en nommant les mots ou les notions que le mot inventé m'aide à retenir.

Exemple : Pour retenir les quatre principales étapes du cycle de l'eau, je forme l'acronyme **PRÉC** : précipitation, ruissellement, évaporation, condensation.

LA PHRASE-CLÉ OU L'HISTOIRE-CLÉ

La stratégie de la phrase-clé ou de l'histoire-clé consiste à inventer une phrase ou une histoire pour retenir des mots ou des idées. Pour mémoriser des mots ou des idées à l'aide de la stratégie de la phrase-clé ou de l'histoire-clé :

- ✓ Je précise d'abord les mots à retenir et je les note sur une feuille.
- ✓ J'invente une phrase ou une histoire à l'aide des mots à retenir : c'est ma phrase-clé ou mon histoire-clé.
- ✓ Je me fais une image mentale de ma phrase ou de mon histoire.
- ✓ Je me répète plusieurs fois cette phrase ou cette histoire : d'abord une minute après l'avoir inventée, puis 10 minutes plus tard, puis une heure après, puis encore le lendemain puis, enfin, au bout d'une semaine.

Attention! La phrase ou l'histoire inventée doit être la plus courte possible.

Exemple : Je veux mémoriser le nom des différentes planètes. J'invente une phrase où la première lettre de chaque mot correspond à la première lettre du nom d'une planète.

« **M**on **v**ieux, **t**u **m**e **j**ettes **s**ur **u**n **n**uage ».

(**M**ercure, **V**énus, **T**erre, **M**ars, **J**upiter, **S**aturne, **U**ranus, **N**eptune.)

L'IMAGE MENTALE

La stratégie de l'image mentale est efficace : elle permet de **faire des liens entre les éléments d'information** en les organisant autour de quelques idées principales.

Pour mémoriser des idées à l'aide de la stratégie de l'image mentale :

- ✓ J'écris d'abord les idées-clés.
- ✓ Je regroupe les idées qui vont ensemble.
- ✓ J'illustre ces idées par un dessin.
- ✓ Je ferme ensuite les yeux et je visualise le dessin.

Exemple : Je veux regrouper des renseignements sur les Iroquois. J'imagine des maisons longues, des champs de maïs et de haricots, des masques, des paniers d'osier, des pots en terre cuite, de la farine, des gens qui ont un mode de vie sédentaire.

LE MOT CROCHET

La stratégie du mot crochet permet de mémoriser des notions dont nous n'arrivons pas à nous souvenir. Cela consiste à **associer un mot difficile ou nouveau à un mot que nous connaissons très bien** et qui devient le mot crochet. Pour mémoriser un mot à l'aide de la stratégie du mot crochet :

- ✓ Je choisis d'abord le mot que je veux retenir et j'évalue sa difficulté.

Exemple : Je fais toujours l'erreur de mettre un « e » au mot « hôpital ».

- ✓ Je trouve un mot que je connais bien, qui devient le mot crochet.

Exemple : Je sais très bien que le mot « métal » ne prend pas de « e ».

- ✓ J'accroche le mot mémorisé au mot crochet.
- ✓ J'associe les deux mots par une image mentale et une phrase.

Exemple : J'accroche le mot « hôpital » au mot « métal » en créant une phrase comme celle-ci : « La porte de l'hôpital est en métal ».

- ✓ Je répète la phrase inventée plusieurs fois.



UNE STRATÉGIE EFFICACE POUR ÉPELER UN MOT

Pour apprendre à épeler un mot nouveau, que ce soit en français ou dans une autre langue.

- ✓ J'observe le mot et je le dis dans ma tête.
- ✓ Je ferme les yeux et je visualise les lettres qui forment le mot.
- ✓ Je cache le mot et je le réécris.
- ✓ Je vérifie si je l'ai écrit correctement.
- ✓ Je répète les deux dernières étapes au moins deux autres fois.

Les raisons valables pour justifier une absence aux épreuves uniques

Si une absence est commandée pour des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.

Les motifs valables d'absence à un examen

Des événements importants comme une maladie grave ou un accident, confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche ou une convocation au tribunal constituent des motifs valables d'absence.

La participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le service de la Direction de la sanction des études peut être possible.

Absence motivée

Un maximum de seize unités pour l'ensemble des épreuves uniques de la 4^e et de la 5^e secondaire en formation générale des jeunes peut être accordé pour des absences motivées à des épreuves uniques.

Par souci de justice

Le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare représentent, d'année en année, des degrés de difficulté équivalents. En dépit des précautions prises au cours de l'élaboration des épreuves, il se peut que le Ministère doive modifier les résultats obtenus.

DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉES

Il arrive que des erreurs ou anomalies soient constatées au moment de la correction. Si cela se produit, le Ministère supprime les questions concernées et répartit les points sur les autres questions.

LA NOTE DU MINISTÈRE PEUT ÊTRE CONVERTIE

La conversion consiste à relever légèrement les résultats à une épreuve, rendant ainsi comparables les taux d'échec des différentes cohortes. Cette possibilité est prévue dans la Loi sur l'instruction publique :

Afin d'éviter de pénaliser indûment les élèves, le ministre peut réviser les résultats qu'ils obtiennent aux épreuves qu'il impose pour pallier les imperfections ou les ambiguïtés de ces épreuves qui peuvent être portées à sa connaissance après leur passation. (Loi de l'instruction publique, article 470)

La note du Ministère, convertie ou non, compte pour 50 % du résultat final.

Source : Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, MEES 2015

Que faire en cas d'absence motivée?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou toutes autres pièces valables justifiant son absence.

Les conséquences d'une absence motivée sur le relevé des apprentissages de l'élève

L'élève se verra attribuer des équivalences représentées par la mention « EQU » sur son relevé des apprentissages seulement si la note de l'école, après modération, est égale ou supérieure à la note de passage. Celui ou celle qui le désire pourra cependant se présenter à une autre session d'examen.

L'absence sans motif valable

La mention « ABS » figurera sur le relevé d'apprentissage de l'élève pour le cours correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne sera alors accordée. Si l'élève le désire, il peut cependant se présenter à une session d'examen ultérieure.

LA NOTE-ÉCOLE DE L'ÉLÈVE EST MODÉRÉE

La note-école compte pour 50 % de la note finale dans les disciplines pour lesquelles il y a une épreuve unique ministérielle. Or, les notes-école ne sont pas toujours comparables entre elles puisque les épreuves varient d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant à l'autre. Par contre, l'épreuve unique est un bon indice du rendement relatif des différents groupes d'élèves. Pour « modérer » la note-école, le Ministère compare donc la note attribuée par l'établissement avec celle obtenue à l'épreuve unique. Par procédé statistique, le Ministère ajuste la distribution des notes-école de chaque groupe d'élèves en fonction de la moyenne et de l'écart-type (c'est-à-dire la dispersion des résultats autour de la moyenne) afin de minimiser ou annuler l'effet des variations locales.

Le résultat peut ainsi varier à la hausse ou à la baisse. À noter que la modération ne peut jamais faire échouer un élève qui a obtenu la note de passage à l'épreuve unique.

Notez aussi que le résultat final d'une discipline ou d'un volet dont l'épreuve de fin d'année est ministérielle ne peut être inférieur au résultat obtenu à l'épreuve ministérielle elle-même.

Source : <http://www.education.gouv.qc.ca/eleves/examens-et-epreuves/traitement-des-resultats/>

Les diverses sortes d'épreuves

Avant de détailler chacune des épreuves ministérielles, il est important de faire les distinctions suivantes :

Épreuve unique (MEES)

Épreuve préparée par le MEES pour tous les élèves du Québec ayant suivi le cours correspondant. Elle est imposée dans des matières obligatoires aux fins de la sanction des études. Lorsque la note de l'école est transmise pour les apprentissages évalués par une épreuve unique, le résultat final est composé de 50 % du résultat à l'épreuve unique et de 50 %, après modération, de la note de l'école.

Épreuve d'appoint (MEES)

Épreuve préparée par le MEES¹ et offerte aux écoles pour utilisation facultative. Si votre école a décidé de l'utiliser, elle devient obligatoire pour tous les élèves de l'école ayant suivi le cours correspondant.

Épreuve commission scolaire

Épreuve préparée par la commission scolaire et utilisée obligatoirement par tous les élèves

de la commission ayant suivi le cours correspondant.

Épreuve prototype

Épreuve facultative ne figurant pas à l'horaire dans la session d'examen du MEES. Elle vise à soutenir l'appropriation d'un nouveau programme et la mise en place de pratiques pédagogiques à l'égard des compétences.

Épreuve obligatoire (MEES)

Épreuve obligatoire préparée par le MEES et administrée dans des conditions uniformes et à une date retenue dans un horaire officiel pour les élèves du Québec dans certaines matières. Ces épreuves comptent pour 20 % du résultat final.

Situation d'apprentissage et d'évaluation

Une situation d'apprentissage et d'évaluation est une activité au cours de laquelle l'élève doit résoudre un problème par l'accomplissement d'une série de tâches visant la production d'un document ou d'une œuvre.

L'élève entreprend une démarche faisant appel à certaines connaissances, habiletés et compétences disciplinaires et transversales dans la réalisation de son œuvre qui peut toucher une ou plusieurs disciplines scolaires.

¹ Dans le but de préparer les élèves et les enseignants à la passation d'épreuves uniques ou obligatoires.

Pour juin 2019, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean n'a pas retenu d'épreuve commission scolaire

Tricher, c'est risquer de tout perdre

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris en train de tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode » pour tromper la vigilance des surveillants. Mais, lorsqu'ils se font prendre et qu'ils se voient expulsés de la salle d'examen, ils se retrouvent devant rien et souvent les conséquences sont graves.

Ce que la tricherie entraîne

Dans tous les cas de tricherie, c'est l'exclusion automatique. Les élèves pris en faute voient les lettres « ANN » (annulé) figurer sur leur relevé des apprentissages du MEES ou un « 0 » sur leur bulletin. La promotion à l'année supérieure ou dans un établissement d'enseignement supérieur peut ainsi être compromise.

Ce qui est interdit :

- Utiliser un appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, montre intelligente, etc.);
- Utiliser délibérément du matériel autre que celui qui est autorisé par le Ministère ou l'école;
- Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis;
- Aider volontairement une autre personne;
- Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne;
- Essayer par divers moyens d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.

Règles d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le Ministère décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie **OU** 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse **OU** d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.



Le relevé des apprentissages et le diplôme



Après chaque session d'exams, le Ministère fait parvenir à l'élève un relevé des apprentissages afin de l'informer, ainsi que ses parents, des résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel sur lequel apparaît le résultat pour chaque discipline ainsi que le cumul d'unités en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les explications pour bien comprendre le relevé des apprentissages se retrouvent au verso de celui-ci.

Les résultats obtenus aux épreuves ministérielles seront rendus disponibles sur le portail *Mozaïk* à compter du 5 juillet. Les relevés des apprentissages du Ministère seront postés à compter du 9 juillet. Si le 22 juillet, l'élève n'a pas reçu son relevé ou si des erreurs s'y trouvent, bien vouloir communiquer avec le responsable de la sanction des études à l'adresse suivante :

sanction@cslsj.qc.ca

Le diplôme, quant à lui, lui parviendra par la poste vers la fin- juillet.

Informations supplémentaires dans la « Foire aux questions »

<http://www.mels.gouv.qc.ca/elevs/bulletin-releve-diplome/releve-des-apprentissages/>

Les épreuves, matière par matière

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

5^e secondaire

En 5^e secondaire, l'évaluation du français langue maternelle porte sur les quatre aspects de la communication (écrire, lire, parler et écouter) exprimés en trois compétences.

- | | |
|---|------|
| – Écrire des textes variés | 50 % |
| – Lire et apprécier des textes variés | 40 % |
| – Communiquer oralement selon des modalités variées | 10 % |

Les épreuves sont constituées de différentes tâches pédagogiques selon les phases suivantes : la préparation, la réalisation, la révision et l'évaluation de la démarche. L'interdépendance des compétences est prise en considération. Ainsi, une épreuve d'écriture peut inclure des tâches de lecture ou de communication orale et vice-versa.

Aucune unité n'est rattachée à une compétence en particulier. La note globale obtenue par l'addition des résultats à chacune des compétences, ainsi qu'à leur pondération, permettent l'attribution des unités associées au cours.

En français, langue d'enseignement, le seuil de réussite se situe à 60 %. L'élève doit obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours de français, soit la lecture, l'écriture et la communication orale. Un élève qui ne répond pas à ces exigences ne peut obtenir les unités de français, langue d'enseignement, de 5^e secondaire.

Il est donc important de retenir qu'en plus d'obtenir une note globale de 60 % ou plus en français de 5^e secondaire, l'élève devra obtenir un résultat d'au moins 50 % dans chacune des trois compétences.

ÉCRITURE (132-520)

Épreuve unique ministérielle

L'épreuve unique d'écriture sert à évaluer la compétence à écrire et relève de la famille de situations *Appuyer ses propos en élaborant des justifications et des argumentations*. Elle sollicite aussi la compétence à lire et à apprécier des textes variés ainsi que la compétence à communiquer oralement.

À compter du jeudi précédent la date de l'épreuve, l'élève réalise des activités préparatoires dont la lecture de textes variés, la participation à une discussion avec ses pairs et la préparation d'une feuille de notes. Seul l'original de cette feuille est permis au moment de l'épreuve. Il ou elle rédige ensuite une lettre ouverte destinée aux visiteurs de la section *Pouvoir des mots* du site WEB du Ministère.

Les textes produits dans le cadre de l'épreuve unique font l'objet d'une correction centralisée au Ministère à l'aide d'une grille d'évaluation comportant cinq critères tirés du Programme de formation. Une attention particulière est portée à l'orthographe. Tout au long de cette épreuve, l'élève peut consulter au besoin sa feuille de notes de lecture, tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français, une grammaire ou un code grammatical et un recueil de conjugaison.


En ce qui concerne la compétence *Écrire des textes variés*, le résultat final de l'élève est composé de la façon suivante : 50 % pour la note obtenue à l'épreuve unique d'écriture et 50 % pour les notes accumulées en écriture au cours de l'année.

LECTURE (132-510)

L'évaluation de cette compétence est sous la responsabilité de l'école.

COMMUNICATION ORALE (132-530)

L'évaluation de cette compétence est sous la responsabilité de l'école.



Les épreuves, matière par matière (suite)

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

4^e secondaire - Épreuve d'appoint

L'épreuve d'appoint est proposée aux organismes scolaires dans le but de préparer les élèves et les enseignants à la passation d'épreuves uniques ou obligatoires.

L'épreuve comporte trois types de questions répartis dans trois sections : des questions à réponse courte dans la section A, une question pour évaluer la capacité à réaliser une description dans la section B et une question pour évaluer la capacité à réaliser une explication dans la section C.

L'épreuve d'appoint de 4^e secondaire compte 23 questions et aborde la périodisation de 1840 à aujourd'hui. Cette épreuve aborde également quatre réalités soit : *la formation du régime fédéral canadien, les nationalismes et l'autonomie du Canada, la modernisation du Québec et la Révolution tranquille ainsi que les choix de société dans le Québec contemporain*. Pour cette année, il a été convenu que l'évaluation compte pour 40 % de la note finale.

Les questions à réponse courte de la section A sont associées au critère « *Utilisation appropriée de connaissances* ». Elles nécessitent le recours à une ou des connaissances historiques et elles évaluent la réalisation d'opérations intellectuelles. La question de la section B est associée au critère d'évaluation « *Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada* ». Elle évalue la capacité de l'élève à réaliser une description mettant en évidence des éléments culturels, économiques, politiques, sociaux et territoriaux d'une partie ou de l'ensemble d'une période de l'histoire du Québec. Enfin, la question de la section C demande une réponse élaborée. Elle fait référence au critère « *Rigueur de l'interprétation* ». Elle évalue la capacité de l'élève à élaborer une explication mettant en évidence des transformations culturelles, économiques, politiques, sociales et territoriales d'une réalité sociale

MATHÉMATIQUE

Épreuve unique ministérielle

Pour chacune des séquences de mathématique : Sciences naturelles (SN), Culture, société et technique (CST) et Technico-sciences (TS), une épreuve de 3 heures, portant sur la compétence « *Déployer un raisonnement mathématique* » sera administrée.

L'épreuve comporte trois types de questions : 6 questions à choix multiples (24 points), 4 questions à réponse courte (16 points) et 6 questions de situations d'application (60 points).

Les questions à choix multiples et à réponse courte visent à évaluer la maîtrise des concepts et des processus mathématiques.

Les situations d'application privilégiant l'explication du raisonnement mathématique et demandant d'appliquer, dans un référentiel clairement circonscrit, des concepts et des processus mathématiques.

L'élève a droit à une feuille aide-mémoire qu'il a lui-même constituée.

La correction de la section A des épreuves est sous la responsabilité du Ministère. Cette correction se fera à l'aide des réponses consignées sur la feuille de réponses à lecture optique. La correction des sections B et C des épreuves uniques est sous la responsabilité de l'école.



Les épreuves, matière par matière (suite)

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (ST) *Épreuve unique*

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (ATS) *Épreuve unique*

Pour les parcours de formation ST et ATS, une épreuve ministérielle écrite sera administrée. Cette épreuve porte sur la compétence « Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques ». Elle comprend 25 questions valant 4 points chacune et est divisée en trois sections :

- Section A : elle comprend 15 questions à choix multiples. Ces questions évaluent la maîtrise ou la mobilisation des connaissances au regard des concepts prescrits. *(La pondération représente 60 % de l'épreuve).*
- Section B : elle comprend 5 questions à réponse construite. *(La pondération représente 16 % de l'épreuve).*
- Section C : elle comprend 5 questions d'analyse technologique liées à un objet technique. L'animation vidéo de l'objet technique est utilisée. *(La pondération représente 24 % de l'épreuve).*

L'élève a droit à la calculatrice.

Les autres compétences « Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique » et « Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie » sont évaluées par l'école.

La correction de la section A des épreuves est sous la responsabilité du Ministère. Cette correction se fera à l'aide des réponses consignées sur la feuille de réponses à lecture optique. La correction des sections B et C des épreuves uniques est sous la responsabilité de l'école.

ANGLAIS LANGUE SECONDE

5^e secondaire

Pour le programme de base, l'évaluation de l'anglais langue seconde en 5^e secondaire porte sur les 3 compétences suivantes : 1. « Communiquer oralement en anglais », 2. « Comprendre des textes » et 3. « Écrire des textes ». La note finale est calculée selon la pondération établie par le Ministère.

COMMUNIQUER ORALEMENT EN ANGLAIS (134-510) ET ÉCRIRE DES TEXTES (134-530)

Épreuve unique ministérielle

L'évaluation de ces compétences comprend une tâche préparatoire non évaluée, une discussion d'une durée de 15 minutes en équipe de 4 pour évaluer la compétence 1 et l'écriture d'un texte d'opinion afin d'évaluer la compétence 3.

La discussion, effectuée entre le 13 mai et le 5 juin 2019, portera sur des textes lus et discutés en classe dans le cadre de l'activité préparatoire.

Durant l'administration de l'épreuve, uniquement les documents suivants seront permis :

- un dictionnaire papier anglais;
- un dictionnaire papier bilingue (anglais et une autre langue);
- un dictionnaire papier des synonymes (épreuve d'écriture seulement);
- une grammaire anglaise ou code grammatical anglais (épreuve d'écriture seulement);
- le cahier de préparation (Préparation Booklet) (tâche préparatoire et communication orale seulement).

L'élève qui obtient une note globale inférieure à 60 % pour le cours d'anglais de 5^e secondaire n'est pas tenu de reprendre l'épreuve dans son ensemble, mais a le droit de reprendre la compétence pour laquelle il a obtenu une note inférieure à 60 %. Il est cependant à noter que la tâche préparatoire doit être complétée, et ce, peu importe la compétence ciblée.

La correction de l'épreuve unique ministérielle est sous la responsabilité de l'école.

La compétence 2 : Comprendre des textes, ne fait pas partie de l'épreuve ministérielle et elle est évaluée par l'école.



Horaire des épreuves ministérielles, mai- juin 2019

| DATE | ÉPREUVE MINISTÉRIELLE | CODE |
|--|---|---------|
| JEUDI 25 AVRIL 2019 | FRANÇAIS ÉCRITURE - 5^e SECONDAIRE REMISE DU DOSSIER PRÉPARATOIRE (ÉPREUVE UNIQUE) | 132-520 |
| JEUDI 2 MAI 2019 AVANT-MIDI | FRANÇAIS ÉCRITURE - 5^e SECONDAIRE PRODUCTION ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE) | 132-520 |
| DU 13 MAI AU 5 JUIN 2019 | ANGLAIS - 5^e SECONDAIRE INTERACTION ORALE (ÉPREUVE UNIQUE) | 134-510 |
| JEUDI 6 JUIN 2019 AVANT-MIDI | ANGLAIS - 5^e SECONDAIRE PRODUCTION ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE) | 134-530 |
| MARDI 11 JUIN 2019 AVANT-MIDI | HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA - 4^e SECONDAIRE (ÉPREUVE D'APPOINT) | 085-404 |
| MERCREDI 12 JUIN 2019 AVANT-MIDI | MATHÉMATIQUE - 4^e SECONDAIRE TECHNICO-SCIENCES (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) (ÉPREUVE UNIQUE) | 064-420 |
| | SCIENCES NATURELLES (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) (ÉPREUVE UNIQUE) | 065-420 |
| VENDREDI 14 JUIN 2019 AVANT-MIDI | SCIENCE ET TECHNOLOGIE - 4^e SECONDAIRE ÉPREUVE ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE) | 055-410 |
| | APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES - 4^e SECONDAIRE ÉPREUVE ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE) | 057-410 |
| MARDI 18 JUIN 2019 AVANT-MIDI | MATHÉMATIQUE - 4^e SECONDAIRE CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) (ÉPREUVE UNIQUE) | 063-420 |

À votre école, un horaire complet vous sera remis avec toutes les épreuves de mai-juin 2019.

Session de reprise d'examens, juillet 2019

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean prévoit offrir une session de reprise d'examens pour les disciplines suivantes :

- Français
- Mathématique
- Anglais
- Science et technologie
- Applications technologiques et scientifiques
- Histoire du Québec et du Canada
- Chimie et physique

D'autres disciplines peuvent s'ajouter à la liste, en fonction des besoins majoritairement manifestés.

Conditions d'admission : avoir déjà suivi le cours correspondant

Frais d'inscription : gratuit



Toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, au prêt de volumes et à l'endroit où se dérouleront les reprises d'examens seront acheminées aux élèves d'ici la fin de l'année scolaire par le service d'orientation de l'école.

Horaire des épreuves ministérielles, juillet 2019

| ÉPREUVES | |
|--|-------------------------------|
| Du 22 JUILLET 2019 FRANÇAIS, écriture, 5 ^e secondaire (remise du dossier préparatoire) | 132-520 |
| 29 JUILLET 2019 en avant-midi FRANÇAIS écriture, 5 ^e secondaire, épreuve unique | 132-520 |
| Du 29 (après-midi) au 31 JUILLET 2019 ANGLAIS, 5 ^e secondaire, Programme de base, Interaction orale | 134-510 |
| 30 JUILLET 2019 en avant-midi MATHÉMATIQUE, 4 ^e secondaire Culture, société et technique (Raisonner), épreuve unique Technico-sciences (Raisonner), épreuve unique Sciences naturelles (Raisonner), épreuve unique | 063-420 064-420 065-420 |
| 1^{er} AOÛT 2019 en avant-midi ANGLAIS, langue seconde, 5 ^e secondaire, programme de base, production écrite | 134-530 |
| 2 AOÛT 2019 en avant-midi SCIENCE ET TECHNOLOGIE, 4 ^e secondaire, épreuve écrite Applications technologiques et scientifiques, 4 ^e secondaire, épreuve écrite | 055-410 057-410 |

Résultats : Les résultats à ces épreuves seront disponibles sur le portail Mozaïk à compter du 16 août. Les relevés des apprentissages du Ministère sont postés à compter du 22 août.

L'étudiant et l'examen

L'étudiant ayant chômé toute l'année se trouvera fort dépourvu, quand l'examen fut venu. Pas un mot de vocabulaire, pas une règle de grammaire. Il alla pour chercher sa copie, chez un étudiant son ami, le priant de lui prêter sa copie pour ne pas couler : « Jusqu'à la fin de l'examen, je la cacherai, sois-en certain. N'aie pas peur du principal, crois bien que je m'en fiche pas mal. » Mais l'ami n'est pas tricheur.

Malheureusement pour son copain, ni aujourd'hui, ni tout à l'heure, il ne lui donnera un coup de main.

« Qu'as-tu fait cette année?

- Je chômais, ne t'en déplaie.
- Tu chômais, j'en suis fort aise, eh bien, coule maintenant! »

Linda Corriveau

*Tiré de Québec français, numéro hors série,
hiver 2000 p.63*

Responsable de la publication : Claudine Tremblay, directrice adjointe des Services éducatifs, en collaboration avec l'équipe des professionnels des Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2

Téléphone : 418-669-6000

Télécopieur : 418-669-6351

Adresse électronique : educatifs@cslsj.qc.ca

Site WEB : www.cslsj.qc.ca